

Objectif E3

Favoriser des bâtiments privés sains et économes en énergie

Indicateur - Pourcentage de permis d'urbanisme délivrés répondant à des critères d'éco-construction



LOGEMENT

Action

29

Poursuivre l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux d'éco-construction

Contexte

L'éco-construction est une approche globale des différents enjeux environnementaux liés à la construction et la rénovation. Il ne s'agit pas uniquement de traiter les questions énergétiques mais bien d'étudier l'ensemble des aspects ayant un impact sur l'environnement et la qualité de la vie : utilisation rationnelle de l'eau, diminution du volume de déchets, réduction des consommations d'énergie, choix de matériaux locaux et non polluants, meilleure qualité de l'air intérieur, proximité de transports en commun et de services...

Face au manque de connaissance des citoyens sur l'ensemble de ces aspects, les participants du Comité 21 ont mis en avant l'importance d'identifier un interlocuteur au niveau communal. Ce dernier doit pouvoir conseiller et orienter les Ucclois dans leurs choix de construction ou de rénovation ainsi que dans leurs démarches administratives (demande de permis, de prime...).

Le Service Environnement assure déjà une permanence de renseignements des citoyens.

Développement de l'action

Le Service Environnement, en lien avec le Guichet Energie (action 50), poursuivra son travail d'accompagnement des citoyens dans leurs travaux d'éco-construction. Il les renseignera dans les matières administratives, financières, techniques... Il veillera notamment à apporter une information précise sur les moyens de financement réservés aux personnes à bas et moyens revenus (actions 30,31,33).

Outre les renseignements directs et précis, il veillera à renvoyer les demandeurs vers des institutions spécialisées, vers des ouvrages ou sites internet de référence, vers des formations spécifiques... Il s'attachera également à mener d'initiative des actions de sensibilisation, en particulier lors d'évènements communaux (action 5). Enfin, il fera connaître son rôle auprès des citoyens par le biais d'outils de communication adéquats (actions 2,3).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : préservation des ressources naturelles et réduction des pollutions extérieures (liées à la production, au transport, au recyclage...) et intérieures

Économiques : réduction des dépenses liées à l'énergie, à l'eau, aux transports... pour les occupants

Sociaux : augmentation des connaissances des citoyens, réduction des risques de problèmes de santé liés à l'utilisation de matériaux polluants, tant pour les occupants que pour les travailleurs chargés de la production, de la mise en œuvre et du recyclage des matériaux...

Indications de calendrier

Action continue déjà en cours, à valoriser par une communication ciblée

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Urbanisme (pour l'indicateur lié aux permis d'urbanisme)
Autre(s)	

Moyens financiers

Pas de coût spécifique à cette action, puisqu'il s'agit du travail habituel du Service Environnement. Eventuellement coûts réduits pour la sensibilisation (rémunération d'un orateur, impression d'un dépliant...)

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

2, 3, 5, 30, 31, 33, 50